Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_105-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/105 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet n° 121

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.5 Finances – Demande de subventions
Attribution d'une subvention à l'association « Académie supérieure de théâtre de la côte d'Emeraude »

Madame Chrystèle KERICHARD informe le Conseil municipal de la demande de subvention transmise par l'association « Académie supérieure de théâtre de la côte d'Emeraude » dans le cadre de l'organisation de quatre représentations d'un spectacle de théâtre sur l'histoire de Dol-de-Bretagne, qui auront lieu, entre le 4 et le 7 août 2026, dans la promenade Jules Revert. Ces spectacles feront l'objet d'une billetterie, gérée par l'association, avec un tarif unique de 5 €.

Elle précise que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec cette association qui a été accueillie cette année dans les locaux de Nominoë. A ce titre elle précise qu'une répétition générale, gratuite, dans la limite de la jauge disponible, sera organisée le lundi 3 août.

Au regard de l'intérêt de ce projet qui permet d'étoffer l'offre d'animations culturelles pendant la période estivale, elle propose d'attribuer une subvention de 1000 €, sous réserve de l'avis de la commission « Culture, sport, éducation, jeunesse et vie associative » qui réunira le 19 mai.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé,

- **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association « Académie supérieure de théâtre de la côte d'Emeraude ».

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

.*« Pour extrait, certifié conforme »*

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS